

Au cours des 30 dernières années, le South Centre a contribué à des réformes majeures du système fiscal international afin de le rendre plus juste et plus équitable pour les pays en développement. Certaines des principales avancées concernent la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale et les mises à jour apportées au Modèle de convention fiscale des Nations Unies afin de renforcer les droits d'imposition des pays en développement sur les services numériques automatisés, le transport maritime et aérien, les services au sens large, les industries extractives, les primes d'assurance, les logiciels informatiques, les transferts indirects offshore de plus-values, la règle de l'assujettissement à l'impôt et les impôts sur la fortune. Le South Centre a également produit des estimations de recettes novatrices pour ses États membres concernant les solutions proposées par les Nations Unies et l'OCDE pour l'imposition de l'économie numérique.

The South Centre has, over the last 30 years, contributed to major reforms to the international tax system to make it fairer and more equitable for developing countries. Some of the key impacts relate to the UN Framework Convention on International Tax Cooperation and updates to the UN Model Tax Convention to strengthen developing countries' taxing rights on automated digital services, shipping and air transport, services more broadly, extractive industries, insurance premiums, computer software, offshore indirect transfers of capital gains, the subject to tax rule and wealth taxes. The South Centre also produced pioneering revenue estimates for its Member States on the UN and OECD solutions for taxing the digital economy.

Durante los últimos 30 años, South Centre ha contribuido a importantes reformas del sistema tributario internacional con el fin de hacerlo más justo y equitativo para los países en desarrollo. Entre sus principales aportes destacan los relacionados con la Convención Marco de las Naciones Unidas sobre Cooperación Tributaria Internacional y las actualizaciones del Modelo de Convenio Tributario de las Naciones Unidas para fortalecer los derechos de imposición de los países en desarrollo sobre los servicios digitales automatizados, el transporte marítimo y aéreo, los servicios en general, las industrias extractivas, las primas de seguros, los programas informáticos, las transferencias indirectas extraterritoriales de ganancias de capital, la regla de sujeción al impuesto y los impuestos sobre el patrimonio. South Centre también elaboró estimaciones pioneras de recaudación para sus Estados Miembros en relación con las soluciones propuestas por Naciones Unidas y la OCDE para gravar la economía digital.

过去三十年间，南方中心为国际税收体系的重大改革做出了贡献，旨在使该体系对发展中国家更加公平和公正。其中一些关键影响涉及《联合国国际税务合作框架公约》以及《联合国税务示范公约》的更新，旨在加强发展中国家在自动化数字服务、海运和航空运输、广义服务业、采掘业、保险费、计算机软件、离岸间接资本收益转让、应税规则及财富税等领域的征税权。南方中心还针对联合国和经合组织关于数字经济征税的解决方案，为其成员国提供了开创性的税收收入估算。



Abdurrahman Mohammad Fachir, vice-ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, a ouvert le premier Forum annuel sur les politiques fiscales des pays en développement et la coopération en vue de l'Agenda 2030, qui s'est tenu à Surabaya en décembre 2016.

I. Les fondements du volet « Fiscalité internationale » du South Centre

Aucun pays n'a besoin d'une convention fiscale pour percevoir des impôts. Chaque pays dispose d'une souveraineté totale sur la manière de percevoir les impôts auprès de ses propres ressortissants et des étrangers qui y exercent une activité économique. En termes simples, l'imposition des étrangers – qui inclut notamment les entreprises multinationales (EMN) – est appelée fiscalité internationale. Il existe toutefois un risque de « double imposition », le pays d'origine de l'étranger pouvant également imposer le même revenu. Pour éviter cela, les pays concluent des conventions fiscales bilatérales, dans l'espoir que cela encourage les investissements étrangers. Le système fiscal international est donc fondamentalement bilatéral, en ce sens qu'il repose sur des conventions fiscales bilatérales entre pays qui répartissent les droits d'imposition entre les parties signataires afin d'éviter la double imposition.

Les conventions fiscales sont négociées bilatéralement, mais sont fortement influencées par les modèles de conventions fiscales (MCF). Il existe deux principaux modèles de conventions fiscales : celui de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et celui des Nations unies (ONU). Le modèle de convention fiscale de l'OCDE est mis à jour par le Comité des affaires fiscales de l'OCDE et reflète les intérêts des pays développés. Concrètement, cela signifie qu'une convention fiscale entre un pays développé et un pays en développement, identique au modèle de l'OCDE, aurait pour conséquence que la majeure partie des revenus d'une entreprise multinationale étrangère provenant du pays en développement serait imposée par le pays développé. Les modifications récentes apportées au modèle de l'ONU, comme expliqué ci-dessous, visent à prendre en compte les intérêts des pays en développement.

Le combat essentiel mené par les pays en développement pour réformer le système fiscal international consiste à corriger ce déséquilibre en matière de droits d'imposition, afin que le pays en développement d'où proviennent les revenus de l'entreprise multinationale étrangère puisse également percevoir sa juste part d'impôts.

Cette lutte s'est principalement déroulée dans le cadre du Convention-type de l'ONU, qui est mis à jour par le Comité d'experts des Nations unies sur la coopération internationale en matière fiscale (communément appelé « Comité fiscal de l'ONU »), un organe subsidiaire du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC). Le Comité fiscal des Nations unies compte 25 membres, dont 12 issus de pays développés et 13 de pays en développement. Jusqu'en 2015, le Comité fiscal des Nations unies tenait une réunion annuelle à Genève pour négocier les mises à jour du Modèle fiscal des Nations unies.

Le Centre du Sud soutient les pays en développement dans les négociations au sein du Comité fiscal des Nations unies depuis le début des années 2010, dans le cadre de ses travaux plus larges sur le financement du développement. Les négociations fiscales internationales se sont intensifiées après la crise financière de 2008, lorsque le Groupe des Vingt (G20) a appelé à une action concertée contre l'évasion et la fraude fiscales commises par les entreprises multinationales. Cela a conduit au lancement, en 2012, du projet « Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices » (BEPS) visant à définir des « actions » pour lutter contre l'évasion fiscale des entreprises. Le Centre du Sud a donc commencé à s'impliquer progressivement davantage dans les questions fiscales internationales, notamment en soutenant la demande de longue date du Groupe des 77 (G77) + Chine visant à transformer le Comité des affaires fiscales des Nations unies en un organisme fiscal intergouvernemental.

L'année 2015 a été une année charnière. Les pays en développement, menés par l'Inde, le Brésil et l'Équateur, ont failli obtenir l'inscription dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'une déclaration visant à renforcer le Comité des Nations unies sur la fiscalité, mais leur tentative a échoué en raison de la farouche opposition des pays développés. À titre de concession, il a été décidé d'ajouter une session supplémentaire du Comité des Nations unies sur la fiscalité, qui se tiendrait à New York en mars ou avril, ainsi que d'organiser une réunion spéciale d'une journée du Conseil économique et social (ECOSOC) sur les questions fiscales internationales, qui se tiendrait immédiatement après la fin de cette session.

En 2015, l'OCDE a également finalisé les 15 actions du programme BEPS. Cependant, les pays développés, consternés par la lutte pour la création d'un organe fiscal des Nations unies qui a failli ébranler l'hégémonie de l'OCDE, ont alors mis en place le « Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices » du G20 et de l'OCDE, au sein duquel les pays en développement pouvaient adhérer et participer à la mise en œuvre des actions BEPS.

À cette même époque, l'OCDE a également créé le Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales. C'est à partir de là que le multilatéralisme fiscal international a véritablement pris son essor, les pays commençant à dépasser le cadre traditionnel des négociations bilatérales de conventions fiscales pour s'engager dans ces nouveaux domaines nécessitant une coopération multilatérale.

2016 – Lancement de l'Initiative fiscale du Centre du Sud et des forums fiscaux annuels

Le Centre du Sud a renforcé son soutien à ses États membres afin qu'ils puissent s'engager efficacement dans ce nouveau contexte. En 2016, il a lancé [l'Initiative fiscale du Centre du Sud](#) (SCTI) sous la direction et l'impulsion du Dr Manuel Montes, éminent économiste originaire des Philippines et conseiller principal du Centre du Sud en matière de finances et de développement. Depuis lors, la SCTI est le projet phare du Centre visant à promouvoir les intérêts des États membres du Centre du Sud et d'autres pays en développement dans les négociations fiscales internationales. Elle a été dirigée par le Dr Montes jusqu'à fin 2019, date à laquelle la responsabilité de ce projet a été transférée à l'auteur.

Le multilatéralisme fiscal international était relativement nouveau pour le monde entier, et certainement pour les pays en développement. Contrairement à l'architecture du commerce international, qui s'appuie sur une longue histoire de multilatéralisme, c'était la première fois que les pays en développement négociaient collectivement sur des questions fiscales. Il n'existait donc aucun mécanisme établi leur permettant de se réunir pour discuter de la manière de promouvoir leurs intérêts collectifs. De plus, on comprenait relativement mal, au départ, en quoi consistaient ces intérêts.

Pour remédier à ces deux problèmes, le Centre du Sud a lancé deux initiatives étroitement liées : la première consistait à produire un recueil de travaux de recherche qui répertierait certaines des priorités des pays en développement devant être défendues sur la scène internationale. La seconde visait à mettre en place un forum annuel réunissant les pays en développement, au cours duquel ceux-ci pourraient se réunir et discuter collectivement des enjeux clés de la fiscalité internationale. L'objectif était de renforcer la coopération Sud-Sud et la solidarité entre les pays du Sud en matière de fiscalité internationale.

Le South Centre a organisé, début 2016, une réunion avec certaines personnalités éminentes du Sud mondial afin de discuter des priorités que devrait se fixer le Sud. Parmi ces personnalités figuraient (pour n'en citer que quelques-unes) José Antonio Ocampo, ancien ministre colombien des Finances et ancien membre du conseil d'administration du Centre du Sud, Irene Ovonji-Odida, membre du Groupe d'experts Mbeki sur les flux financiers illicites (FFI) en provenance d'Afrique, Anita Kapur, membre du Comité des Nations unies sur la fiscalité et ancienne présidente du Conseil central des impôts directs de l'Inde, ainsi qu'Alvin Mosioma, directeur du Réseau pour la justice fiscale en Afrique.

Cette réunion a abouti à l'élaboration d'un ordre du jour pour [le premier Forum annuel](#) sur les politiques fiscales des pays en développement et la coopération en vue de l'Agenda 2030. Organisé en collaboration avec l'Indonésie, État membre du Centre du Sud, cet événement s'est tenu à Surabaya en décembre 2016.

Le Forum a réuni 67 délégués provenant de près de 40 États membres du Centre du Sud et d'autres pays en développement. Il a remporté un immense succès et a offert au Sud global une tribune où il a pu débattre de ses principales préoccupations : les flux financiers illicites, les prix de transfert, les services techniques, l'économie numérique et d'autres enjeux. Certaines des présentations faites lors du Forum par des experts ont été sélectionnées pour être documentées. Il a été décidé de les publier dans un premier temps sous la forme de notes d'orientation du Centre du Sud, puis de les rassembler dans un ouvrage qui exposerait les principaux intérêts du Sud mondial en matière de fiscalité internationale. Il n'y avait plus de retour en arrière possible et le travail du Centre du Sud sur la fiscalité internationale était désormais solidement établi.

Les préparatifs ont alors commencé pour le [deuxième Forum fiscal annuel](#), qui a de nouveau été coorganisé avec le gouvernement indonésien et s'est tenu à Yogyakarta en avril 2018. Cet événement a réuni un nombre encore plus important de participants, avec plus de 70 délégués issus de 32 États membres du Centre du Sud et d'autres pays en développement. Les délégués ont poursuivi leurs discussions sur ce que devrait être l'agenda du Sud en matière de fiscalité internationale, ainsi que sur le rôle essentiel joué par le South Centre dans l'élaboration et la promotion de cet agenda sur la scène internationale.

Le mois suivant, en mai 2018, a vu la publication de la première note d'orientation du Centre du Sud sur la coopération fiscale, intitulée « [L'Équateur et sa lutte contre les paradis fiscaux](#) ». Il s'agissait également du premier des documents qui ont finalement été rassemblés dans un ouvrage intitulé [Coopération fiscale internationale : perspectives du Sud](#). L'ouvrage a été présenté lors du [troisième Forum fiscal annuel](#), coorganisé avec le gouvernement indien, un État membre clé du Centre du Sud, et qui s'est tenu à New Delhi, en Inde, en décembre 2019. À cette date, le prestige du Forum annuel avait atteint un tel niveau que le vice-ministre des Affaires étrangères, qui a prononcé le discours d'ouverture, a déclaré ce qui suit :



« Ce forum du Centre du Sud, à Genève, s'impose comme une plateforme majeure pour débattre des questions financières et fiscales importantes qui touchent les pays en développement. »

– V. Muraleedharan, vice-ministre des Affaires étrangères de l'Inde

L'une des contributions les plus marquantes de cet ouvrage, intitulée « [Interaction entre les prix de transfert et l'attribution des bénéfices : enjeux conceptuels et politiques pour les pays en développement](#) », a été rédigée par le Dr Vinay Kumar Singh, un responsable fiscal indien. Cette note d'orientation exposait les fondements théoriques de ce qui allait devenir [la proposition](#) du Groupe des 24 (G-24) en faveur d'une répartition fractionnée comme solution à la fiscalité de l'économie numérique.

2019 – Lancement des « échanges entre pairs »

L'année 2019 a également marqué le début des « échanges entre pairs » du Centre Sud sur les questions fiscales, des sessions au cours desquelles les pays en développement ont renforcé leurs capacités en échangeant leurs connaissances. On parlait d'« échanges entre pairs » car le transfert de connaissances s'effectuait entre pays en développement, contrairement au modèle traditionnel où les pays développés dispensent des conférences aux pays en développement. Ces échanges ont permis à la fois d'élaborer des positions communes en amont des négociations et d'assurer la formation et le renforcement des capacités.

Le modèle des échanges entre pairs s'inscrivait dans l'approche générale du Centre Sud visant à promouvoir la coopération Sud-Sud et a connu un grand succès. Le [premier échange entre pairs](#) a été organisé en avril 2019, lors de la session new-yorkaise du Comité des Nations unies sur la fiscalité. Il a permis aux pays en développement membres du Comité de débattre de questions importantes telles que la fiscalité du numérique et du carbone.

L'année 2020 a été marquée par le début de la pandémie de COVID-19, qui a bouleversé le monde à bien des égards. L'un de ces changements a été le passage au travail en ligne. Cette évolution s'est avérée positive pour les pays en développement, car ils pouvaient désormais se coordonner plus efficacement et en plus grand nombre grâce aux réunions en ligne, les frais de déplacement n'étant plus un obstacle. La pandémie de COVID-19 a considérablement accru les besoins de financement des pays en développement, et le passage rapide au télétravail a donné un nouvel élan à la nécessité de trouver une solution à la question de la fiscalité de l'économie numérique.

Le Centre du Sud s'est lui aussi adapté à ces nouvelles circonstances. Le réseau de responsables fiscaux des États membres du Centre du Sud et d'autres pays en développement, qui s'était constitué jusqu'alors à l'occasion des trois forums fiscaux annuels, a été consolidé en un réseau en ligne, qui a dès lors commencé à être mobilisé de manière systématique par le biais de séances d'information régulières et d'événements en ligne.

Cette démarche, en apparence simple, a permis de transformer le réseau de responsables fiscaux du Centre du Sud en un groupe puissant grâce auquel les responsables fiscaux de l'ensemble des pays du Sud ont pu commencer à discuter des questions qui les intéressaient dans un espace sécurisé hébergé par le Centre du Sud. Ces séances d'information ont également servi de réunions de coordination au cours desquelles les pays en développement ont pu comprendre les points de vue de chacun et chercher à parvenir à une position commune. Ces réunions d'information couvraient les principaux débats sur la fiscalité internationale menés à l'ONU, à l'OCDE et ailleurs. Elles ont commencé à avoir un impact croissant à mesure que de plus en plus de délégués y participaient, prenaient note des recommandations formulées et influençaient de plus en plus les négociations en cours. Une liste détaillée de certains de ces impacts clés est fournie dans la section II.

Pendant la pandémie et au-delà, le South Centre a organisé plusieurs webinaires afin de sensibiliser ses États membres et le grand public aux préoccupations des pays en développement dans le cadre des négociations fiscales internationales. Ces webinaires ont eu un impact considérable dans la mesure où un nombre croissant de responsables fiscaux issus des États membres du South Centre et d'autres pays en développement ont commencé à y participer ; ces webinaires étaient toujours ouverts au G77+Chine à Genève. De cette manière, le réseau de responsables fiscaux du South Centre a progressivement pris de l'ampleur et s'est renforcé. Certains d'entre eux ont été co-organisés avec des organisations de la société civile (OSC) telles que l'Alliance mondiale pour la justice fiscale (GATJ) et ont contribué à sensibiliser ces OSC aux enjeux en jeu. Un autre effet positif a été que les médias ont également commencé à mieux comprendre certaines des questions qui préoccupent les pays en développement et à en rendre compte de manière plus active.

Deux de ces webinaires ont eu un impact particulièrement important : 1) une séance d'information sur les recommandations [du Groupe de haut niveau des Nations unies sur la responsabilité financière, la transparence et l'intégrité internationales \(Groupe FACTI\)](#), en avril 2021, et 2) le [premier Forum africain sur la politique budgétaire](#), qui s'est tenu en décembre 2021.

La séance d'information sur le Groupe FACTI a été co-organisée avec le Secrétariat du Groupe FACTI des Nations unies et s'est tenue exclusivement à l'intention du G77+Chine à Genève. Elle a donné lieu à une allocution du Dr Ibrahim Hassan Mayaki, ancien Premier ministre du Niger et coprésident du Groupe FACTI, sur les recommandations du rapport du Groupe FACTI, ainsi qu'à une discussion au niveau des ambassadeurs sur ce sujet avec les représentants permanents du Pakistan et de l'Angola. Cet événement a permis d'élargir la diffusion des recommandations, notamment en ce qui concerne l'adoption d'une convention fiscale des Nations unies. Le Centre du Sud a contribué à plusieurs volets des recommandations du Groupe d'experts FACTI, y compris sur une convention fiscale des Nations unies.

Le premier Forum africain sur la politique budgétaire a été coorganisé avec la Coalition pour le dialogue en Afrique (CODA) et a donné lieu à des déclarations des ministres des Finances du [Pakistan](#) et du [Nigeria](#), deux États membres du Centre du Sud qui avaient également rejeté la solution à deux piliers de l'OCDE face à l'énorme pression exercée par les pays développés. Ce forum leur a offert une tribune pour expliquer au grand public les raisons de cette décision courageuse et a fait l'objet de nombreux articles dans la [presse internationale](#). Le Forum a également débouché sur une série de [conclusions et de recommandations](#) à l'intention des pays en développement concernant leur réponse aux négociations fiscales internationales menées par l'ONU et l'OCDE, qui ont été largement diffusées, notamment en Afrique.

Quantification de l'impact des normes fiscales internationales pour les États membres du Centre du Sud

Le Forum a également marqué le début de ce qui allait devenir un élément clé de la recherche du South Centre : l'analyse d'impact quantitative des normes fiscales internationales afin que les États membres du South Centre puissent prendre des décisions éclairées pour préserver leurs intérêts en matière de recettes. Le Forum a été l'occasion du lancement d'un appel à communications par le CODA et le South Centre, portant sur des estimations de recettes pour les solutions proposées par l'ONU et l'OCDE en matière d'imposition de l'économie numérique pour les 84 États membres combinés du South Centre et de l'Union africaine (UA). Cela a donné lieu à deux articles pionniers, à

savoir [A Tough Call? Comparaison des recettes fiscales que les pays en développement pourraient percevoir au titre du « montant A » et des régimes prévus à l'article 12B du modèle de convention fiscale de l'ONU](#), et [Evaluation de l'impact des piliers un et deux](#). Ces deux études ont fourni les premières estimations au niveau national au monde concernant le montant des recettes que les États membres du Centre du Sud et de l'Union africaine pourraient tirer des solutions proposées par l'ONU et l'OCDE, afin de permettre une prise de décision éclairée. Comme on pouvait s'y attendre, les études ont montré que la solution de l'ONU prévue à l'article 12B générerait des recettes bien plus élevées que la solution de l'OCDE relative au « montant A » du premier pilier.

Cette approche s'est avérée rentable et fructueuse. En lançant un appel à contributions, en collaboration avec une autre entité du Sud global, le South Centre a pu identifier les s qui intéressaient ses États membres et pour lesquelles des données étaient nécessaires. Surtout, en finançant ces recherches, il a garanti la qualité des candidatures. Cela était essentiel, car quantifier l'impact des normes fiscales internationales est un exercice difficile qui exige un niveau d'expertise technique relativement élevé. En s'associant à d'autres entités, il a réduit les coûts tout en élargissant la portée et la diffusion des résultats. Enfin, cela a permis à des chercheurs du Nord comme du Sud de produire des données pertinentes pour les pays en développement et, ce faisant, de se faire connaître.

Cette approche a commencé à être utilisée plus fréquemment, avec des résultats positifs à chaque fois. De plus amples détails sont fournis dans la section II.

Renforcement des capacités

Comme mentionné précédemment, l'approche des échanges entre pairs englobait à la fois le soutien aux négociations et le renforcement des capacités. Le modèle utilisé consistait à renforcer la coopération Sud-Sud en encourageant les États membres du Centre du Sud à se transmettre mutuellement leur expertise. Lorsqu'un État membre s'adressait au Centre pour solliciter un renforcement des capacités sur un sujet particulier, le Secrétariat identifiait un ou plusieurs autres États membres disposant d'une expertise sur ce sujet et leur demandait de dispenser une formation, complétée par le personnel du Secrétariat. D'autres experts, notamment des pays en développement membres du Comité des Nations unies sur la fiscalité, étaient également sollicités.

Cette approche de renforcement des capacités fondée sur les échanges entre pairs a été appliquée avec succès lors de plusieurs ateliers organisés à l'intention des États membres du Centre Sud, dont beaucoup ont été co-organisés avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), notamment pour [la Malaisie](#), [l'Angola](#), [le Sri Lanka](#) et [la Colombie](#). Les thèmes abordés comprenaient la négociation des conventions fiscales, la fiscalité de l'économie numérique, l'imposition minimale mondiale et les prix de transfert. Les résultats des évaluations ont systématiquement montré des niveaux élevés d'amélioration des capacités à l'issue des ateliers. Ces ateliers ont également permis aux États membres de prendre des décisions plus éclairées concernant l'adoption des normes fiscales internationales, en particulier la solution à deux piliers de l'OCDE.

Le rôle essentiel des partenariats

[La mission](#) du Centre Sud définit les trois piliers de son action : la recherche orientée vers les politiques publiques, le soutien aux négociations par le biais d'échanges entre pairs et le renforcement des capacités. Le présent article a jusqu'à présent montré l'évolution de ces différents piliers tels qu'ils s'appliquent aux travaux du Centre en matière de fiscalité internationale. La [vision](#) du Centre préconise le développement de la coopération Sud-Sud comme outil pour parvenir au développement durable, ce qui était également inhérent aux méthodes de travail utilisées.

La coopération Sud-Sud inclut la collaboration avec d'autres organisations du Sud, ce qui a joué un rôle considérable dans le succès des interventions du Centre du Sud. Cette approche s'inspirait de la sagesse du père fondateur du Centre, Mwalimu Julius Nyerere, qui a déclaré :

« Il est prévu que le Centre reste de taille modeste, avec seulement un petit noyau de personnel. Agissant avec souplesse, il tirera sa force du travail en réseau afin d' , de mener à bien les travaux et activités qui lui sont confiés en coopération avec d'autres institutions et individus du Sud. On s'attend donc à ce que le Centre devienne la plaque tournante d'un « réseau de réflexion » plutôt que d'un « groupe de réflexion ». Ce processus permettra de renforcer les capacités institutionnelles du Sud et de développer davantage les liens de coopération à l'échelle du Sud. »

Cela se reflète également dans le [traité du Centre du Sud](#), dont l'article III (e) relatif aux fonctions stipule :

Afin d'atteindre ses objectifs, le Centre doit :

(e) associer largement, le cas échéant, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, en particulier celles du Sud, ainsi que les organismes universitaires et de recherche et d'autres entités, à ses travaux et activités, complétant ainsi ses capacités tout en favorisant la coopération à l'échelle du Sud et la mise en commun des ressources.

Cette approche judicieuse a été pleinement mise à profit et a permis au Centre du Sud de contribuer aux multiples réformes des normes fiscales internationales, dont certaines revêtent un caractère historique, comme le détaille la section suivante.

II. L'impact du Centre du Sud sur les normes fiscales internationales

Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale

La contribution de loin la plus marquante du Centre du Sud a été le lancement, au sein de l'Assemblée générale des Nations unies, des négociations sur une Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale (UN FCITC). Cela a marqué l'aboutissement d'une campagne menée depuis des décennies par les pays en développement pour créer, au sein des Nations unies, un organisme fiscal intergouvernemental où tous les pays pourraient participer sur un pied d'égalité à l'élaboration des règles fiscales internationales. Une pléiade d'acteurs issus de l'ensemble du Sud ont mené, et continuent de mener, un combat courageux pour parvenir à ce résultat, le Centre du Sud comptant parmi eux.

L'une des contributions majeures du South Centre à ce résultat a été la publication du premier projet au monde de Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale (FCITC). Ce document a été publié en novembre 2021 sous la forme d'une note d'orientation intitulée « [Rationaliser l'architecture fiscale internationale grâce à une Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale](#) ». Cette note a eu un impact considérable sur l'orientation des négociations en vue d'une convention-cadre. À l'époque, seule l'idée générale d'une convention fiscale des Nations unies était débattue.

Le Centre du Sud a continué à soutenir les négociations, et ce rôle s'est considérablement renforcé à partir de 2023, à mesure que la dynamique s'accélérait au sein de l'Assemblée générale des Nations unies. L'année 2023 a été particulière, car elle a vu la création de la Plateforme pour la fiscalité en Amérique latine et dans les Caraïbes (PTLAC) sous la direction dynamique de José Ocampo, alors ministre des Finances de la Colombie. La PTLAC a permis aux pays

d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) d'apporter leur poids politique collectif aux négociations, qui étaient jusqu'alors menées par le Groupe africain. Cela a donné un élan considérable aux négociations, et le Centre du Sud a joué un rôle central dans la promotion de l'unité entre l'Afrique et l'ALC en co-organisant de nombreuses séances d'information et réunions de coordination pour les délégués, en partenariat avec l'UA, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et la PTLAC.

Le Groupe africain était dirigé par le Nigeria, tandis que le PTLAC était placé sous la direction avisée de la Colombie, qui en assurait la présidence *pro tempore*. Ces deux pays étant des États membres du Centre du Sud, cela a également contribué à renforcer le soutien apporté à l'ensemble des négociations.

Les contributions du Centre ont eu un impact considérable sur la promotion d'une approche plus unifiée des pays en développement à l'égard des négociations, ainsi que sur l'identification des enjeux clés et des réponses appropriées. Cela a abouti à l'adoption du mandat de la FCITC en 2024, suivie de l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution instituant un Comité de négociation intergouvernemental (INC) chargé de négocier la Convention sur la base de ce mandat. Le Centre du Sud continue de soutenir activement cette négociation historique en partenariat avec les organisations susmentionnées. L'achèvement en temps voulu et l'entrée en vigueur de la Convention-cadre des Nations unies sur la fiscalité internationale (FCITC) constituent la priorité absolue du Centre du Sud dans le domaine de la fiscalité internationale.

Comité des Nations unies sur la fiscalité

Le Centre du Sud s'engage depuis longtemps à soutenir les négociations au sein du Comité fiscal des Nations unies, où le point de négociation le plus important a été et reste la mise à jour de la Convention fiscale type des Nations unies. Cependant, pendant la majeure partie de son histoire, la Convention fiscale type des Nations unies était pratiquement identique à celle de l'OCDE, à quelques différences près, en raison des efforts acharnés des pays développés qui souhaitaient que les deux textes soient aussi similaires que possible.

La situation a commencé à évoluer lorsque la composition du Comité pour la période 2013-2017 a introduit l'article 12A relatif à l'imposition des honoraires pour services techniques (FTS). Il s'agissait d'une rupture majeure par rapport à la Convention-modèle de l'OCDE, qui a donné le ton pour que la composition suivante continue à tracer une voie indépendante pour le Comité des Nations unies sur la fiscalité. Le Centre Sud a soutenu cette réforme et, par le biais des forums fiscaux annuels, a sensibilisé les pays en développement à l'importance de l'imposition des services techniques.

La composition 2017-2021 s'est inscrite dans cette tradition, et c'est à ce moment-là que le soutien du Centre du Sud a également commencé à s'intensifier, depuis la création de l'Initiative fiscale du Centre du Sud en 2016.

Article 12B – Revenus provenant des services numériques automatisés

Le Centre a commencé à organiser des séances d'information et des réunions de coordination à l'intention des membres du Comité issus des pays en développement, ce qui a abouti à l'adoption, en 2020, de l'article 12B relatif à l'imposition des revenus provenant des services numériques automatisés.

L'adoption de l'article 12B a constitué une avancée majeure pour les pays en développement, sous l'impulsion des membres du Comité issus des États membres du South Centre, à savoir l'Inde et l'Argentine, car il s'agissait d' , la solution proposée par l'ONU pour l'imposition de l'économie numérique, offrant ainsi une alternative à la solution de l'OCDE dite « Montant A ».

Le Centre a également contribué à la conception technique de l'article 12B. L'un des grands apports de l'article 12B réside dans le fait qu'il a fourni une méthode de calcul des bénéfices nets tirés des services numériques automatisés (ADS). Compte tenu de la nature des services numériques, le calcul des bénéfices nets s'était jusqu'alors révélé être un défi de taille. Ce calcul des bénéfices nets reposait sur une approche dite de « répartition fractionnelle » qui, comme indiqué, avait été détaillée dans une note d'orientation du South Centre publiée en août 2018 et intitulée « [Interaction entre les prix de transfert et l'attribution des bénéfices : enjeux conceptuels et politiques pour les pays en développement](#) », rédigée par le Dr Vinay Kumar Singh. Les arguments avancés dans cette note d'orientation ont ensuite été repris dans une proposition officielle indienne, en avril 2019, visant à modifier la législation nationale en matière d'impôt sur le revenu.

Les pays en développement, avec l'Inde jouant un rôle de premier plan, avaient alors tenté de faire adopter la répartition fractionnelle comme approche mondiale au sein du Cadre inclusif de l'OCDE par l'intermédiaire du G-24. Lorsque cette tentative a échoué en raison de l'opposition des pays développés, la répartition fractionnelle a été adoptée par l'intermédiaire des Nations unies, devenant ainsi la méthode nette prévue à l'article 12B. Tout au long de ce processus, le South Centre a soutenu ces efforts en organisant des séances d'information et des webinaires et en produisant des publications à l'appui. Comme mentionné dans la section I, le Centre du Sud, en collaboration avec la Coalition pour le dialogue en faveur de l'Afrique (CODA), a produit les [premières estimations mondiales des recettes au niveau national relatives à l'article 12B](#) pour les 84 États membres combinés de l'Union africaine et du Centre du Sud. Ces données ont clairement montré que l'article 12B générerait des recettes bien plus importantes que la solution de l'OCDE et ont considérablement favorisé la diffusion des avantages de l'article 12B, ainsi que, plus généralement, de la capacité de l'ONU à élaborer des normes fiscales internationales mieux adaptées aux pays en développement.

Article 13, paragraphe 7 – Transferts indirects offshore

Le Centre du Sud a également contribué à la mise à jour de l'article 13 sur les plus-values, réalisée par le Comité pour la période 2017-2021. Là encore, l'Inde a joué un rôle de premier plan, ayant été victime de la tristement célèbre affaire Vodafone. En résumé, cette affaire concernait l'acquisition par l'opérateur de télécommunications britannique Vodafone des activités indiennes de Hutch via un réseau complexe de paradis fiscaux, privant ainsi l'Inde du droit d'imposer les plus-values issues de la transaction. Le gouvernement indien a réclamé 2 milliards de dollars d'impôts, ce qui a donné lieu à un long litige.

Ce problème n'était pas propre à l'Inde et d'autres pays en développement comme l'Ouganda^[1] (et même des pays développés comme l'Australie) avaient été confrontés à des défis similaires. Ils souhaitaient donc modifier la Convention modèle des Nations unies afin de garantir l'imposition à la source des plus-values, ce qui signifie que si une entreprise détenait des actifs en Ouganda, ce pays devrait pouvoir imposer les plus-values réalisées lors de la vente de l'entreprise, même si les actions de celle-ci étaient situées dans des paradis fiscaux.

Le South Centre a soutenu ces négociations, qui ont abouti en 2021 à l'ajout d'une nouvelle disposition à l'article 13, le nouveau paragraphe 7, donnant effet à la demande mentionnée ci-dessus.

[1] *Zain contre l'Administration fiscale ougandaise*. Voir page 378 du Manuel des Nations Unies sur la fiscalité des industries extractives.

Réformes du fonctionnement du Comité des Nations unies sur la fiscalité

La fin du mandat des membres de la période 2017-2021 (mandat 2017) a été l'occasion de réfléchir à la manière d'améliorer le fonctionnement du Comité des Nations unies sur la fiscalité. À cette fin, le South Centre a publié deux notes d'orientation influentes. Le premier, intitulé « [Rendre le Comité des Nations unies sur la fiscalité plus efficace pour les pays en développement](#) », a été publié en février 2021, et le second, « [Rendre les sous-comités du Comité des Nations unies sur la fiscalité plus efficaces pour les pays en développement](#) ». Ces deux notes d'orientation ont suscité un vif intérêt, notamment grâce à [leur reprise par l'influent magazine Forbes](#), et ont conduit à des réformes du fonctionnement tant du Comité que de ses sous-comités. En ce qui concerne le Comité lui-même, l'une des principales réponses apportées à la note du South Centre a été la publication par le Secrétariat des Nations unies d'informations détaillées sur le fonctionnement du Comité, dans le but d'apporter davantage de transparence. Le Secrétariat des Nations unies a également commencé par la suite à [intégrer certaines des recommandations du Centre dans ses processus](#), notamment en précisant qu'il était préférable que les membres du Comité possèdent des connaissances spécialisées dans des domaines spécifiques de la fiscalité internationale, tels que la négociation de conventions fiscales et les prix de transfert.

On peut affirmer que les recommandations du Centre ont contribué à la sélection des membres pour la période 2021-2025, qui a constitué la composition la plus dynamique de l'histoire du Comité fiscal des Nations unies. Les membres issus de pays en développement, désignés par leurs gouvernements, ont apporté à la fois des connaissances, de l'expérience, des compétences en matière de négociation et une énergie qui ont abouti au plus grand nombre de modifications apportées à la Convention modèle des Nations unies en matière fiscale de toute son histoire. Bon nombre de ces changements ont eu une portée considérable et le Centre du Sud y a activement contribué.

Lignes directrices des Nations unies sur l'impôt sur la fortune et modèle de loi

En reconnaissance de ses contributions et de son expertise, le South Centre a été nommé au Sous-comité des Nations unies sur les impôts sur la fortune et la solidarité en 2022. Au sein de cette instance, il a contribué à l'élaboration des [lignes directrices des Nations unies relatives à l'imposition de la fortune nette](#) et a également fortement promu et contribué à la [loi type](#) des Nations unies sur l'impôt sur la fortune nette. Ces deux instruments constituent des outils importants pour réduire les inégalités de richesse et ont été défendus par les membres du Comité issus des États membres du South Centre : l'Équateur, l'Argentine, la Jamaïque, l'Inde et le Pakistan. Le Brésil, également membre du South Centre, s'est lui aussi fait le champion de la question de l'imposition des milliardaires lors de sa présidence du G20 et a soutenu ce travail du Comité fiscal des Nations unies, tout comme la Colombie.

Les lignes directrices ont été approuvées en 2024 et le modèle de loi sur l'impôt sur la fortune nette a été adopté en mars 2025. Il s'agissait d'un événement historique, car il s'agissait de la première législation fiscale type de l'ONU destinée à être appliquée au niveau national.

Instrument de procédure accélérée des Nations unies

Le Centre du Sud a également soutenu l'instrument de procédure accélérée des Nations unies (FTI) depuis sa première proposition par le membre indien du Comité fiscal des Nations unies en 2019, jusqu'à sa finalisation en mars 2024. Le FTI des Nations unies a été conçu pour résoudre le problème de la diffusion simultanée des normes de la Convention fiscale type des Nations unies (MTC) dans de multiples conventions fiscales bilatérales.

Le South Centre a apporté sa contribution au groupe d'experts FACTI des Nations unies sur la nécessité d'intégrer, dans la Convention fiscale des Nations unies – qui figurait parmi les projets de recommandations du groupe –, les fonctionnalités d'un instrument de procédure accélérée des Nations unies. Ces contributions ont été reprises dans le rapport final du groupe d'experts FACTI. Par la suite, le Centre du Sud a publié en juin 2021 une note d'orientation intitulée « [Conceptualizing a UN Multilateral Instrument](#) » (Concevoir un instrument multilatéral des Nations unies), qui décrivait plus en détail la structure que pourrait revêtir un instrument multilatéral des Nations unies.

Le Comité des Nations unies sur la fiscalité a poursuivi l'élaboration de l'Initiative de facilitation fiscale (FTI) et le Centre du Sud a continué à apporter son soutien aux membres du Comité issus des pays en développement. L'Initiative « FTI » a été finalisée en mars 2024. Il s'agit d'une avancée majeure pour les pays en développement, car cela signifie que, pour la première fois de l'histoire, ces derniers pourront négocier des conventions fiscales en tant que blocs plutôt qu'individuellement, comme c'est le cas actuellement. Cela pourrait avoir un impact considérable sur les rapports de force lors des négociations de conventions fiscales et déboucher sur des accords potentiellement plus équilibrés entre pays développés et pays en développement.

La règle d'assujettissement à l'impôt

L'impôt minimum mondial de l'OCDE ne comprenait initialement que la règle d'inclusion des revenus (IIR), ce qui signifiait qu'il profitait exclusivement aux pays développés, qui sont les juridictions d'origine des grandes entreprises multinationales. Les pays en développement ont introduit une « règle de l'assujettissement à l'impôt » dans le deuxième pilier, qui visait essentiellement à établir un taux d'imposition minimum pour les éléments de revenu couverts par une convention fiscale. Cette mesure aurait profité aux pays en développement, car ceux-ci étaient désavantagés par des conventions fiscales déséquilibrées, et l'introduction d'un taux d'imposition minimum dans les conventions leur aurait permis d'augmenter leurs recettes fiscales.

Cependant, les pays développés ont édulcoré la règle d'assujettissement à l'impôt jusqu'à ce que son champ d'application et ses modalités soient tellement restreints qu'elle n'apportait plus que des avantages minimes aux pays en développement. Mécontents, les pays en développement, menés par les membres du Comité représentant l'Inde, le Pakistan, l'Angola et l'Équateur, ont réussi à faire adopter une version bien plus avantageuse de la règle d'assujettissement à l'impôt dans la Convention fiscale type des Nations unies, qui a été acceptée en mars 2023. Le Centre du Sud a soutenu cette réforme par le biais d'une série de publications, de notes d'information et de réunions de coordination destinées aux membres du Comité, ainsi qu'à ses États membres et au G-77+Chine. Une publication marquante à cet égard, intitulée « [Enforcing Secondary Taxing Rights: Subject to Tax Rule in the UN Model Tax Convention](#) » (Faire respecter les droits d'imposition secondaire : la règle de l'assujettissement à l'impôt dans la Convention fiscale type des Nations unies), a fourni des données quantitatives sur les taux de retenue à la source des membres du Centre du Sud et a montré en quoi la version de l'OCDE ne leur apportait qu'un avantage minime.

Article 12AA – Rémunérations pour services rendus

La genèse du nouvel article 12AA a débuté par une discussion sur la pertinence persistante de la présence physique en tant que condition préalable à la présence imposable (nexus). Dans une économie numérisée, les entreprises n'ont plus besoin d'une présence physique pour tirer des revenus de certains pays. La solution retenue, l'article 12AA, a été adoptée dans la Convention-modèle des Nations unies en octobre 2024 et offre un dispositif simple permettant aux pays en développement d'imposer des retenues à la source sur les paiements de services à l'étranger. Cela revêt une importance particulière, car les pays en développement sont des importateurs nets de services.

Le South Centre a soutenu les membres du Comité issus des pays en développement tout au long de cette réforme et a également [publié une étude](#) proposant une méthodologie novatrice permettant aux pays en développement de quantifier l'impact des pertes de recettes liées aux restrictions des conventions fiscales sur les paiements de services. L'étude a adopté une approche par études de cas portant sur l'Argentine, le Brésil, la Colombie et le Nigeria, et a montré que ces pays avaient subi des pertes s'élevant respectivement à 6,1 milliards de dollars, 11 milliards de dollars, 894 millions de dollars et 5,8 milliards de dollars.

Article 12 – Logiciels

L'une des batailles les plus anciennes entre pays développés et pays en développement au sein du Comité fiscal des Nations unies a porté sur l'imposition des logiciels informatiques. Les géants du logiciel tels que Microsoft (MS) tirent l'essentiel de leurs revenus des « redevances de licence ». Par exemple, lorsqu'une personne achète MS Office, elle paie en réalité pour la licence qui lui confère le « droit d'utiliser » MS Office.

L'OCDE, dans ses efforts pour protéger les géants technologiques des pays développés contre l'imposition à la source dans les pays en développement, a publié des lignes directrices confuses et contradictoires selon lesquelles ces revenus n'étaient pas imposables en tant que redevances. Cela revêtait une importance capitale, car s'ils étaient imposables en tant que redevances, les pays en développement pouvaient alors prélever des retenues à la source sur les paiements sortants. Dans le cas contraire, les géants technologiques seraient imposables au titre des « bénéfices d'entreprise » de l'article 7, ce qui, dans la pratique, était bien plus difficile à convertir en recettes pour les pays en développement.

Les pays en développement ont cherché à trouver une solution par le biais du Comité mixte des Nations unies (MTC), mais compte tenu des enjeux considérables, ils ont été bloqués par les pays développés. La bataille a duré près de vingt ans, mais le vent a progressivement tourné en faveur des pays en développement à mesure que le mécontentement grandissait face à la solution des « deux piliers » de l'OCDE. Les membres du Comité pour la période 2017-2021 ont failli aboutir à une solution qui, bien qu'elle n'ait finalement pas abouti, a permis de réaliser des progrès qui ont donné aux membres de la période 2021-2025 une précieuse longueur d'avance.

Le Centre du Sud a soutenu ces négociations tout au long du processus en organisant des séances d'information, en coordonnant des réunions, en publiant des déclarations et des contributions à l'intention du Comité des Nations unies sur la fiscalité, et en menant des travaux de recherche. L'impact considérable des estimations de recettes au titre de l'article 12B a démontré l'intérêt de quantifier ces estimations en tant qu'outil stratégique pour promouvoir les intérêts des États membres du Centre du Sud. Cette stratégie a été appliquée à la question des logiciels informatiques, et le South Centre a ainsi produit en 2023 les premières estimations mondiales de recettes au niveau national concernant [les recettes que 34 membres du South Centre pourraient percevoir](#) grâce à l'imposition à la source des paiements liés aux logiciels d', considérés comme des redevances. L'étude a montré que ce chiffre s'élevait à environ 1 milliard de dollars américains en 2020.

Ces données ont choqué les membres du Comité issus des pays en développement et ont stimulé les efforts visant à conclure les négociations. Le Modèle de convention fiscale des Nations unies a été mis à jour pour préciser enfin clairement que les paiements liés aux logiciels constituaient des redevances et pouvaient être imposés en tant que tels, mettant ainsi un terme à vingt ans de négociations.

Article 8 – Transport maritime et aérien international

L'article 8 du Convention-cadre de l'OCDE prévoit l'imposition exclusive au lieu de résidence des revenus provenant du transport maritime et aérien. La variante de cet article dans le Convention-cadre des Nations unies a été scindée en deux options : l'« alternative A », dont le libellé était identique à celui de la version de l'OCDE, et l'« alternative B », qui prévoyait des droits d'imposition à la source très limités pour le transport maritime et une imposition exclusive au lieu de résidence pour le transport aérien.

Les membres du Comité des pays en développement pour la période 2021-2025 se sont attaqués de front à cette question, sous l'impulsion du membre du Comité représentant le Pakistan. Le South Centre a soutenu ces négociations par le biais de séances d'information et de réunions de coordination. Une séance d'information particulièrement marquante a été co-organisée avec le PTLAC nouvellement formé, sous la houlette de la Colombie, à l'intention des membres du PTLAC et du South Centre réunis. Cela a aidé les responsables fiscaux des États membres à comprendre les enjeux et à mobiliser un soutien plus large en faveur de la réforme.

Malgré une opposition farouche, notamment de la part du secteur aérien, la réforme a finalement été adoptée et l'article 8 a été mis à jour en octobre 2024 afin de permettre une imposition à la source plus stricte tant pour le transport maritime que pour le transport aérien.

*Article 5A – Revenus provenant de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles**Article 12C – Primes d'assurance*

Les deux articles ci-dessus, relativement peu controversés, ont été finalisés en octobre 2024 ; ils n'en restent pas moins utiles pour les pays en développement et ont bénéficié du soutien du Centre du Sud tout au long des négociations. L'article 5A réduit essentiellement à 30 jours le délai nécessaire à l'établissement d'une présence imposable pour les revenus provenant de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles. L'article 12C autorise l'imposition à la source, sur une base brute, des revenus provenant des primes d'assurance, en remplacement de l'article 5, paragraphe 6.

Solution à deux piliers de l'OCDE

Le South Centre n'est pas observateur au sein du Cadre inclusif de l'OCDE ni du Forum mondial sur la transparence et n'a donc pas participé directement aux négociations. Il a néanmoins apporté sa contribution aux négociations sur la solution à deux piliers en répondant aux consultations publiques, en informant ses membres des implications de ces règles, notamment grâce à des collaborations avec le Forum des administrations fiscales d'Afrique de l'Ouest (WATAF), et en publiant des travaux de recherche analysant leur impact.

Montant A

Comme mentionné précédemment, le South Centre a produit les premières estimations mondiales de recettes au niveau national concernant le « montant A » par rapport à l'article 12B, ainsi qu'une autre étude comparant [le « montant A » aux taxes sur les services numériques](#). Ces deux études ont montré que l'ensemble des États membres du South Centre et de l'UA pourraient percevoir, en moyenne, des recettes trois fois plus élevées grâce aux taxes sur les services numériques ou à l'article 12B que grâce au « montant A » de l'OCDE.

Le South Centre a également été probablement la seule organisation intergouvernementale de pays en développement à avoir répondu [à chacune des consultations publiques](#) sur les règles relatives au montant A, en faisant valoir les préoccupations des pays en développement.

Montant B

Le South Centre a organisé plusieurs séances d'information sur les implications du montant B et a publié [une note d'orientation](#) permettant aux pays en développement de mener une analyse d'impact du montant B afin de prendre une décision éclairée quant à son adoption.

Impôt minimum mondial

De même, le South Centre a informé ses États membres et les responsables fiscaux du G77+Chine des implications de l'impôt minimum mondial (GMT) de l'OCDE. Le Centre a également publié [des travaux de recherche sur son impact](#), ainsi que [des alternatives politiques au GMT](#). Ces deux documents ont été bien accueillis et la note sur les alternatives politiques au GMT a bénéficié d'une large couverture médiatique.

III. Perspectives***Davantage de recherches quantitatives et d'évaluations d'impact***

La stratégie consistant à réaliser des évaluations quantitatives des recettes et de l'impact des propositions des pays développés et en développement s'est avérée être un véritable tournant. Elle a dynamisé les réformes fiscales internationales et fourni des preuves tangibles des inégalités des normes fiscales internationales de l'OCDE, ainsi que des avantages supérieurs en termes de recettes offerts par les propositions des pays en développement défendues par l'intermédiaire de l'ONU. Le Centre du Sud poursuivra dans cette voie, en s'efforçant de quantifier l'impact des propositions de ses États membres afin de mettre en avant leurs avantages et de mobiliser un soutien plus large dans l'ensemble du monde en développement. En outre, il s'attachera également, lorsque cela sera nécessaire, à quantifier les impacts des normes des pays développés, telles que celles élaborées par l'OCDE, dont l'adoption pourrait être exigée des membres du Centre.

Parmi les principaux thèmes sur lesquels des recherches futures sont nécessaires, axées sur les États membres du Centre du Sud, figurent :

- 1) Les gains potentiels de recettes grâce au protocole des Nations unies sur les services
- 2) Les pertes de recettes dues aux restrictions imposées par les conventions fiscales existantes en matière de services
- 3) Les pertes de recettes liées aux conventions fiscales de manière plus générale
- 4) L'évaluation de l'impact des conventions fiscales sur l'attraction des IDE

Assistance technique en matière de contrôles fiscaux – Apporter directement de l'argent dans les caisses des États membres

Dans un contexte de baisse de l'aide étrangère, la pression s'est accrue sur les membres du South Centre pour qu'ils génèrent leurs propres recettes. Les contrôles fiscaux, en particulier ceux visant les entreprises multinationales, constituent un domaine très complexe et exigeant dans lequel les membres peuvent bénéficier de l'expertise technique du South Centre. Cela peut également générer des recettes substantielles compte tenu des montants importants en jeu, notamment dans le domaine des prix de transfert. Cette approche sera explorée à l'avenir.

Soutien aux négociations

La priorité immédiate reste la Convention-cadre des Nations unies sur la fiscalité internationale des entreprises (FCITC). Toutes les énergies seront mobilisées pour veiller à ce que cette opportunité unique débouche sur une réforme efficace en faveur des pays en développement. La date butoir pour



Deuxième Forum annuel des pays en développement sur la coopération en matière fiscale internationale, qui s'est tenu à Yogyakarta, en Indonésie, en avril 2018.

finaliser la FCITC est fixée à septembre 2027, après quoi elle devra être ratifiée pour entrer en vigueur. Le Centre du Sud continuera de tout mettre en œuvre pour qu'une FCITC forte, juste et équitable soit finalisée et entre en vigueur dès que possible, afin que les pays en développement puissent percevoir les recettes dont ils ont besoin en cette période de crises multiples et de tensions mondiales qui les touchent de manière disproportionnée.

Auteur : Abdul Muheet Chowdhary est chargé de programme senior au South Centre.

*** Ce texte a été traduit automatiquement et la traduction n'a pas été vérifiée.**

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas les positions institutionnelles du South Centre ni celles de ses États membres. Toute erreur ou omission dans cette publication relève de la seule responsabilité de l'auteur ou des auteurs.

Cet ouvrage est disponible en libre accès, conformément à la licence Creative Commons « Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International » - Creative Commons.



Le Centre du Sud est une organisation intergouvernementale des pays en développement qui aide ces derniers à unir leurs efforts et leur expertise afin de promouvoir leurs intérêts communs sur la scène internationale. Le Centre du Sud a été créé par un accord intergouvernemental entré en vigueur le 31 juillet 1995. Son siège se trouve à Genève, en Suisse.

South Centre

Maison internationale de l'environnement 2
Chemin de Balexert 7-9
1219 Vernier, Genève
Suisse
+41 (0)22 791 8050
south@southcentre.int
<https://www.southcentre.int>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

[South_Centre](#)
[South_Centre_Geneva](#)
[SouthCentre GVA](#)
[SouthCentre](#)
[southcentre_gva](#)